



Loi sur l'e-ID : quels sont les intérêts d'une carte d'identité suisse électronique ? Sur le référendum du 7 mars 2021



À première vue, une carte d'identité électronique semble être très pratique et simplifier la vie. Mais la question se pose de savoir si une carte d'identité électronique pourrait n'être qu'un autre petit élément d'un réseau numérique global contrôlé. Kla.TV révèle des informations de fond que tout citoyen suisse devrait connaître avant le vote du 7 mars 2021.

En cette période de confinement et de restrictions de la vie publique, la demande d'offres de services en ligne de la part des entreprises privées et des autorités publiques augmente. Depuis des années, divers groupes d'intérêt en Suisse tentent d'introduire l'identification électronique des personnes. Jusqu'à présent, il n'existait pas de procédure légalement réglementée et reconnue par la Confédération à cette fin. Une base doit maintenant être créée avec la loi fédérale sur les services d'identification électronique, ou en abrégé « loi e-ID ». Le projet de loi prévoit que des entreprises privées telles que les grandes banques, les compagnies d'assurance ou les caisses d'assurance maladie puissent délivrer un passeport suisse numérique. Un comité non partisan a déposé un référendum contre ce projet, ce qui signifie que le projet sera soumis aux électeurs suisses le dimanche 7 mars 2021. Kla.TV souhaite fournir ci-dessous quelques informations générales sur « l'identité numérique ».

À quoi sert une identification électronique

L'e-ID est destinée à être utilisée sur Internet comme preuve d'identité et est comparable à la carte d'identité ou au passeport suisse dans la vie réelle. Grâce à l'e-ID, il devrait être possible à l'avenir d'offrir des services Internet pour lesquels il fallait auparavant prouver son identité de manière fastidieuse, par exemple en se présentant en personne. Par exemple, une e-ID permettrait de souscrire un abonnement de téléphonie mobile sur Internet, d'ouvrir un compte bancaire ou de demander un extrait du registre des poursuites.

Avec une carte d'identité électronique, quel est le degré de sécurité de mes données ?

Les opposants au projet de loi estiment que la protection des données est insuffisante. Le comité du référendum décrit ainsi la situation : « Avec la commercialisation de l'identité numérique, la Confédération est abaissée au rang de fournisseur de données. L'Office fédéral de la police créerait une nouvelle base de données personnelles spécialement à cette fin afin de mettre les données personnelles des citoyens à la disposition des entreprises privées. Contrairement aux cartes d'identité actuelles, chaque utilisation de l'e-ID serait enregistrée et stockée de manière centralisée par une société privée. Cela crée un risque d'abus. »

Peut-on m'obliger à avoir une carte d'identité électronique ?

Le législateur prévoit que la demande d'une « e-ID » doit rester volontaire. Les achats et

services sur Internet pour lesquels une preuve d'identité n'est pas re-quis devraient continuer à être possibles sans « e-ID ». Les critiques du projet de loi voient le danger d'une coercition indirecte si les entreprises privées n'offrent leurs services que par le biais d'une carte d'identité électronique. Afin de contre-carrer cette évolution, une large alliance d'organisations et de partis appelle à voter « non » à la loi sur l'e-ID.

À première vue, une carte d'identité électronique semble être très pratique et simplifier la vie des citoyens. Toutefois, la question de savoir « qui bénéficie d'une carte d'identité électronique » devrait également tenir compte de l'utilisation abusive potentielle des données. La question légitime se pose de savoir si une carte d'identité électronique pourrait n'être qu'un autre petit élément d'un réseau numérique global contrôlé. Que se passe-t-il si les collectes de données sur l'identité personnelle sont liées à d'autres données, telles que les données du dossier médical électronique ou la carte de vaccination numérique ? Un appel du conseil d'administration des Amis de la Constitution montre qu'il ne s'agit pas de pure spéculation. Ils avertissent que les données de l'e-ID seront gérées sur des serveurs privés. C'est également le cas des données de vaccination, par exemple, car elles ne sont pas stockées sur des serveurs fédéraux mais sur les serveurs de la société informatique privée Arpage. On a pu observer, par exemple, comment le gouvernement fédéral transmet de plus en plus de données de ses citoyens à des entreprises privées sans pouvoir garantir une protection contre la mise en relation de ces données avec des bases de données qu'on ne peut plus superviser. De telles évolutions ont également pu être observées au niveau international. Par exemple, l'organisation ID2020, basée à New York, travaille sur une identité numérique transnationale pour tous dans le monde entier. Cet ID devrait inclure toutes les données existantes nous concernant. La société s'appuie sur une alliance puissante avec des acteurs tels que Microsoft, Accenture – l'un des plus grands fournisseurs de services au monde dans le domaine du conseil en affaires et en stratégie, la Fondation Rockefeller et l'alliance de vaccination Gavi. ID2020 est surtout soutenu par le gouvernement américain et la Commission européenne.

En tenant compte de ce contexte mondial, il devient évident qu'une e-ID est une étape décisive vers un monde contrôlé numériquement. Les effets qu'un monde contrôlé numériquement aurait sur notre vie à tous ont déjà été montrés par Kla.TV dans d'autres émissions. Renseignez-vous et profitez de l'occasion pour informer le plus grand nombre possible d'électeurs sur ces interactions.

de d.b.

Sources:

Erläuterungen des Bundesrates; Volksabstimmung vom 07. März 2021

www.admin.ch/dam/gov/de/Dokumentation/Abstimmungen/Mar2021/DE_volksabstimmung.pdf.download.pdf/DE_volksabstimmung.pdf

14.01.2021 - Pressekonferenz mit Bundesrätin Keller-Sutter zur Abstimmung über EID-Gesetz

www.youtube.com/watch?v=n8ioDkyO1KE

Argumentarium zum E-ID-Referendum

<https://uploads.strikinglycdn.com/files/6204ccbc-da8f-4ee1-826f-1b081685a0d6/Argumentarium%20zum%20E-ID-Referendum.pdf>

Konsumenten- und Beratungszeitschrift „Beobachter“ / Artikel vom 22. November 2017 zum Thema: „Die «Swiss ID» für alle kommt“
www.beobachter.ch/wirtschaft/digitalisierung-die-swiss-id-fur-alle-kommt

Aufruf der Freundinnen und Freunde der Verfassung vom 28. Januar 2021

SRF, Kultur / Bericht vom 17.10.2020: „Die Blockchainweiss alles – kommt die totale Überwachung?“
www.srf.ch/kultur/gesellschaft-religion/digitale-identitaet-die-blockchain-weiss-alles-kommt-die-totale-ueberwachung

Das digitale Magazin „Republik“ / Artikel vom 19. Januar 2020 „Wie sicher ist der digitale Impfausweis?“
www.republik.ch/2021/01/19/wie-sicher-ist-der-digitale-impfausweis

Ein dringlicher Appell von Ärztinnen, Ärzten, Pflegefachpersonen und Gesundheitsfachpersonen für ein NEIN zum E-ID-Gesetz.
www.gesundheitsdaten-schuetzen.ch

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#Suisse - www.kla.tv/Suisse

#InitiativesPopulairesSuisse - populaires suisses -
www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisse

#Digitalisation - www.kla.tv/Digitalisation

#CommentairesMediatiques - médiatiques -
www.kla.tv/CommentairesMediatiques

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.